



Bruxelles, le 17.1.2018
COM(2018) 24 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de recommandation du Conseil

Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

{SWD(2018) 14 final}

ANNEXE
COMPETENCES CLES POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU
LONG DE LA VIE
UN CADRE EUROPEEN DE REFERENCE

Contexte et objectifs

Toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail.

Toute personne a le droit de bénéficier, en temps utile, d'une aide adaptée à ses besoins afin d'améliorer ses perspectives d'emploi salarié ou non salarié. Cela inclut le droit de recevoir une aide en matière de recherche d'emploi, de formation et de reconversion.

Ces principes sont définis dans le «socle européen des droits sociaux».

Dans un monde en mutation rapide et fortement interconnecté, chacun aura besoin d'un large éventail d'aptitudes et de compétences qu'il devra développer continuellement tout au long de sa vie. Les compétences clés définies dans le présent cadre de référence visent à jeter les bases de sociétés plus justes et plus démocratiques. Elles répondent au besoin de parvenir à une croissance inclusive et durable, à la cohésion sociale et au développement de la culture démocratique.

Le cadre de référence vise principalement:

- a) à recenser et à définir les compétences clés nécessaires à l'employabilité, à l'épanouissement personnel, à la citoyenneté active et à l'inclusion sociale;
- b) à fournir un outil de référence européen aux responsables politiques, aux organismes d'enseignement et de formation, au personnel éducatif, aux employeurs et aux apprenants eux-mêmes;
- c) à soutenir les efforts consentis au niveau européen, national, régional et local en vue d'encourager le développement des compétences dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Compétences clés

Aux fins de la présente recommandation, les compétences sont définies comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes, dans le cadre duquel:

- a) les connaissances sont constituées des faits, chiffres, concepts, théories et idées qui sont déjà établis et viennent étayer la compréhension d'un certain domaine ou thème;
- b) les aptitudes sont définies comme la capacité d'exécuter des processus et d'utiliser les connaissances existantes pour parvenir à des résultats;
- c) les attitudes décrivent les dispositions et mentalités permettant d'agir ou de réagir face à des idées, des personnes ou des situations.

Les compétences clés sont celles qui sont nécessaires à toute personne pour l'épanouissement et le développement personnels, l'employabilité, la citoyenneté active et l'intégration sociale. Elles sont développées dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte, au moyen de l'apprentissage formel, non formel et informel.

Les compétences clés sont considérées comme étant d'importance égale; chacune contribue à la réussite de l'individu dans la société. Elles peuvent être utilisées dans de nombreux contextes différents et peuvent être combinées. Elles se recoupent et sont étroitement liées; des aptitudes essentielles dans un domaine donné vont renforcer les compétences nécessaires dans un autre. Des aptitudes telles que la réflexion critique, la résolution de problèmes, le travail en équipe, la communication et la négociation, les capacités d'analyse, la créativité et les compétences interculturelles font partie intégrante des compétences clés.

- Le cadre de référence définit huit compétences clés:
- les compétences en lecture et en écriture;
- les compétences linguistiques;
- la compétence mathématique et les compétences en sciences, en technologies et en ingénierie;
- la compétence numérique;
- les compétences personnelles, sociales et en matière d'apprentissage;
- les compétences civiques;
- les compétences entrepreneuriales;
- les compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles.

1. Compétences en lecture et en écriture

Par maîtrise de la lecture et de l'écriture, on entend la capacité d'identifier, de comprendre, d'exprimer, de créer et d'interpréter des concepts, des sentiments, des faits et des opinions, à l'oral et à l'écrit, à l'aide de supports visuels, audio et numériques, dans différents contextes et disciplines. Cela suppose l'aptitude à communiquer et à entrer efficacement en relation avec les autres, d'une manière appropriée et créative.

Le développement de ces connaissances sert de base à la poursuite de l'apprentissage et de l'interaction linguistique. En fonction du contexte, les compétences en lecture et en écriture peuvent être développées dans la langue maternelle, la langue de la scolarisation et/ou la langue officielle d'un pays ou d'une région.

Connaissances, aptitudes et attitudes essentielles correspondant à ces compétences

La capacité de lire et d'écrire suppose une bonne compréhension des informations écrites. Elle exige de l'individu une connaissance du vocabulaire, d'une grammaire fonctionnelle et des mécanismes langagiers. Elle suppose de connaître les principales modalités d'interaction verbale, les différents types de textes littéraires et non littéraires, ainsi que les principales caractéristiques des multiples styles et registres de langue.

Les citoyens doivent avoir des aptitudes à communiquer, sous forme écrite ou orale, dans une diversité de situations et à surveiller et adapter leur communication en fonction du contexte. Ces compétences incluent aussi l'aptitude à distinguer et à utiliser différents types de textes, à chercher, recueillir et traiter l'information, à utiliser des aides ainsi qu'à formuler et exprimer ses arguments, oralement ou par écrit, d'une manière convaincante en fonction du contexte.

Une attitude positive à l'égard de la lecture et de l'écriture requiert un esprit ouvert au dialogue constructif et critique, un goût pour les qualités esthétiques, ainsi qu'un intérêt pour la communication avec les autres. Cela implique une prise de conscience de l'impact du langage sur les autres et la nécessité de comprendre et d'utiliser la langue d'une façon positive et socialement responsable.

2. Compétences linguistiques

Ces compétences définissent la capacité d'utiliser plusieurs langues de manière appropriée et efficace pour la communication. Elles sont globalement les mêmes que pour la lecture et l'écriture: elles s'appuient sur l'aptitude à comprendre, exprimer et interpréter des concepts, des pensées, des sentiments, des faits et des opinions, à la fois oralement et par écrit (écouter, parler, lire et écrire) dans diverses situations de la vie en société et de la vie culturelle selon les désirs et les besoins de chacun. Le cas échéant, elles peuvent comprendre le maintien et le développement des connaissances de la langue maternelle.

Connaissances, aptitudes et attitudes essentielles correspondant à ces compétences

Ces compétences exigent une connaissance du vocabulaire et d'une grammaire fonctionnelle dans plusieurs langues, ainsi qu'une connaissance des principaux types d'interaction verbale et registres de langue. Il importe d'avoir une connaissance des conventions sociales, des aspects culturels et de la variabilité des langues.

Les aptitudes essentielles à ces compétences consistent en la faculté de comprendre des messages oraux, d'amorcer, de poursuivre et de terminer des conversations et de lire, comprendre et rédiger des textes répondant aux besoins de l'individu, avec différents niveaux de compétences dans différentes langues. Les citoyens doivent être à même d'utiliser les outils de manière appropriée et d'apprendre les langues de manière formelle, non formelle et informelle tout au long de leur vie.

Une attitude positive implique une sensibilité à la diversité culturelle, ainsi qu'un intérêt et une curiosité pour les langues et la communication interculturelle. Elle suppose également le respect du profil linguistique de chacun, y compris le respect de la langue maternelle des personnes appartenant à des minorités et/ou issues de l'immigration.

3. Compétence mathématique et compétences en sciences, en technologies et en ingénierie

A. La compétence mathématique est l'aptitude à développer et appliquer un raisonnement mathématique en vue de résoudre divers problèmes de la vie quotidienne. En s'appuyant sur une maîtrise solide du calcul, l'accent est mis sur le raisonnement et l'activité ainsi que sur le savoir. La compétence mathématique implique, à des degrés différents, la capacité et la volonté d'utiliser des modes mathématiques de pensée (réflexion logique et dans l'espace) et de représentation (formules, modèles, constructions, graphiques et diagrammes).

B. Les compétences en sciences se réfèrent à la capacité et à la volonté d'employer les connaissances et méthodologies utilisées pour expliquer le monde de la nature afin de poser des questions et d'apporter des réponses étayées. Les compétences en technologies et en ingénierie sont perçues comme l'application de ces connaissances et de ces méthodologies pour répondre aux désirs et besoins de l'homme. Les compétences en sciences, technologies et ingénierie supposent une compréhension des changements induits par l'activité humaine et de la responsabilité de tout individu en tant que citoyen.

Connaissances, aptitudes et attitudes essentielles correspondant à ces compétences

A. Les connaissances nécessaires en mathématiques comprennent une bonne connaissance des nombres, des mesures et des structures, des opérations fondamentales et des présentations mathématiques de base, une compréhension des termes et notions mathématiques, ainsi qu'une sensibilité aux problèmes auxquels les mathématiques peuvent apporter une solution.

Une personne doit avoir la capacité d'appliquer les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, à la maison et au travail (compétences financières, par exemple), et de suivre et d'évaluer les différentes étapes d'une argumentation. Elle doit être en mesure

d'adopter un raisonnement mathématique, de comprendre une démonstration mathématique et de communiquer en langage mathématique, ainsi que d'employer des aides appropriées, y compris des données et graphiques statistiques.

Une attitude positive en mathématique repose sur le respect de la vérité et sur la volonté de trouver des arguments et d'en évaluer la validité.

B. Pour les sciences, les technologies et l'ingénierie, les connaissances essentielles comprennent une connaissance des principes élémentaires de la nature, des notions, théories, principes et méthodes scientifiques de base, et de la technologie et des produits et procédés technologiques, ainsi qu'une compréhension des conséquences de la science, de la technologie, de l'ingénierie et de l'activité humaine en général sur l'environnement naturel. Ces compétences doivent permettre aux citoyens de mieux saisir les progrès, les limites et les risques des théories et applications scientifiques et des technologies dans les sociétés en général (s'agissant de la prise de décisions, des valeurs, de l'éthique, de la culture, etc.).

Les aptitudes comprennent la compréhension de la science en tant que processus d'étude de la nature, au moyen d'expériences contrôlées, la capacité d'utiliser et de manipuler des machines et outils technologiques, ainsi que des données scientifiques pour atteindre un but ou parvenir à une décision ou une conclusion fondée sur des éléments probants, ainsi que la capacité de se défaire de ses propres convictions lorsqu'elles sont en contradiction avec les résultats de nouvelles expériences. Les citoyens doivent aussi être capables de reconnaître les caractéristiques essentielles d'une enquête scientifique et de communiquer les conclusions et le raisonnement les sous-tendant.

Sur le plan des attitudes, il faut faire preuve de jugement critique et de curiosité, d'un intérêt pour les problèmes éthiques et de respect tant de la sécurité que de la durabilité, notamment au regard des progrès scientifiques et technologiques vis-à-vis de soi-même, de la famille, de la collectivité et des problèmes mondiaux.

4. Compétence numérique

La compétence numérique suppose l'usage sûr, critique et responsable des technologies numériques pour apprendre, travailler et participer à la société. Elle comprend l'éducation à l'information et au numérique, la communication et la collaboration, la création de contenus numériques (y compris la programmation), la sécurité (y compris le bien-être numérique et les compétences liées à la cybersécurité), ainsi que la résolution de problèmes.

Connaissances, aptitudes et attitudes essentielles correspondant à cette compétence

Les citoyens doivent comprendre comment les technologies numériques peuvent soutenir la communication, la créativité et l'innovation, et être conscients de leurs possibilités, de leurs limites, de leurs effets et de leurs risques. Ils doivent comprendre les principes généraux, les mécanismes et la logique sous-tendant l'évolution des technologies numériques et connaître les fonctions et l'utilisation de base de différents appareils, logiciels et réseaux. Ils doivent avoir un regard critique sur la validité, la fiabilité et l'incidence des informations et des données mises à disposition par des moyens numériques et être au fait des principes juridiques et éthiques liés à l'utilisation des technologies numériques.

Les citoyens doivent être à même d'utiliser les technologies numériques pour favoriser leur participation active à la société et leur inclusion sociale, leur collaboration avec les autres et leur créativité pour atteindre des objectifs personnels, sociaux ou commerciaux. Les aptitudes comprennent la capacité d'utiliser, de consulter, de filtrer, d'évaluer, de créer, de programmer et de partager du contenu numérique. Les citoyens doivent être capables de gérer et de protéger les informations, contenus, données et identités numériques, ainsi que de reconnaître et d'utiliser efficacement des logiciels, dispositifs, robots ou l'intelligence artificielle.

L'utilisation des technologies et du contenu numériques exige une attitude réfléchie et critique, mais aussi la curiosité, l'ouverture d'esprit et la proactivité nécessaires pour en suivre l'évolution. Elle nécessite aussi de privilégier éthique, sécurité et responsabilité dans l'utilisation de ces outils.

5. Compétences personnelles, sociales et en matière d'apprentissage

Les compétences personnelles, sociales et en matière d'apprentissage sont la capacité à réfléchir sur soi-même, à gérer efficacement le temps et l'information, à travailler en équipe dans un esprit constructif, à faire preuve de résilience et à gérer personnellement son apprentissage et sa carrière. Elles comprennent la capacité à faire face à l'incertitude et à la complexité, à apprendre à apprendre, à veiller à son bien-être physique et émotionnel, à faire preuve d'empathie et à gérer les conflits.

Connaissances, aptitudes et attitudes essentielles correspondant à ces compétences

Pour interagir avec les autres et participer à la société de manière fructueuse, il est essentiel de comprendre les codes de conduite et les règles de communication généralement acceptés dans différentes sociétés et divers environnements. Les compétences personnelles, sociales et en matière d'apprentissage exigent aussi d'avoir conscience des éléments constitutifs d'un esprit, d'un corps et d'un mode de vie sains. Elles supposent de connaître ses stratégies d'apprentissage préférées, ses besoins en matière de développement des compétences et les différents moyens d'y répondre, ainsi que de pouvoir rechercher les possibilités d'éducation, de formation et de carrière et les orientations ou aides disponibles.

Parmi les aptitudes figure la faculté de connaître ses capacités, de se concentrer, de gérer la complexité, de réfléchir de manière critique et de prendre des décisions. Cela inclut l'aptitude à apprendre et à travailler à la fois de manière autonome et en équipe, à organiser son propre apprentissage et à persévérer dans celui-ci, à l'évaluer et à le partager, à rechercher du soutien le cas échéant et à gérer efficacement sa carrière et ses interactions sociales. Les citoyens doivent faire preuve de résilience et être capables de surmonter l'incertitude et le stress. Ils doivent être en mesure de communiquer de manière constructive dans différents contextes, de collaborer au sein d'équipes et de négocier. Ils doivent pour cela, notamment, faire preuve de tolérance, exprimer et comprendre des points de vue différents, ainsi qu'être à même de susciter la confiance et de ressentir de l'empathie.

Les compétences sont fondées sur une attitude positive à l'égard de son propre bien-être physique et social et de son apprentissage tout au long de la vie. Elles reposent sur une attitude de collaboration, d'assertivité et d'intégrité. Elles comprennent le respect des autres et le fait d'être prêt à surmonter les préjugés et à accepter les compromis. Les citoyens doivent être à même de définir et de fixer des objectifs, de se motiver et de renforcer leur résilience et leur confiance en eux pour poursuivre et réussir l'apprentissage tout au long de leur vie. L'apprentissage et la capacité de l'individu à surmonter les obstacles et à changer procèdent d'une attitude positive orientée vers la résolution de problèmes. Cela suppose le désir d'exploiter les expériences d'apprentissage et de vie antérieures et la recherche avide d'occasions d'apprendre et de développer les acquis dans diverses situations de la vie.

1. Compétences civiques

Les compétences civiques sont la capacité à agir en tant que citoyens responsables et à participer pleinement à la vie civique et sociale, en se fondant sur la compréhension des notions et structures sociales, économiques et politiques, de l'évolution de la situation mondiale et du développement durable.

Connaissances, aptitudes et attitudes essentielles correspondant à ces compétences

Les compétences civiques reposent sur la connaissance de notions fondamentales en rapport avec les personnes, les groupes, les organisations professionnelles, la société, l'économie et la culture. Elles requièrent une compréhension des valeurs européennes communes, telles qu'énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elles supposent la connaissance des phénomènes contemporains ainsi qu'une compréhension critique des principales évolutions de l'histoire nationale, européenne et mondiale. Elles supposent également une prise de conscience des buts, valeurs et orientations des mouvements sociaux et politiques, ainsi que des systèmes durables, notamment en ce qui concerne les changements climatiques et démographiques à l'échelle mondiale et leurs causes sous-jacentes. La connaissance du processus d'intégration européenne est essentielle, de même que la sensibilisation à la diversité et aux identités culturelles en Europe et dans le monde. Cela suppose de comprendre les dimensions multiculturelles et socio-économiques des sociétés européennes, ainsi que la manière dont l'identité culturelle nationale contribue à l'identité européenne.

Les aptitudes aux compétences civiques tiennent à la faculté de nouer un véritable dialogue avec d'autres dans l'intérêt public ou commun, y compris le développement durable de la société. Elles requièrent des compétences de réflexion critique et la participation constructive à des activités locales ainsi qu'à la prise de décision à tous les niveaux, depuis l'échelon local et national jusqu'au niveau européen et international. Elles supposent également la faculté d'accéder aux médias, sous leurs formes nouvelles et traditionnelles, d'en avoir une compréhension critique et d'interagir avec eux.

Le respect des droits de l'homme en tant que base pour la démocratie constitue le socle d'une attitude responsable et constructive. Une participation constructive suppose la volonté de participer à la prise de décisions démocratiques à tous les niveaux et aux activités civiques. Elle inclut le soutien de la diversité sociale et culturelle, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la cohésion sociale, la volonté de respecter la vie privée des autres et de prendre ses responsabilités en matière d'environnement. Il convient de s'intéresser aux développements politiques et socio-économiques ainsi qu'à la communication interculturelle afin d'être préparé à surmonter les préjugés et à accepter les compromis, le cas échéant, ainsi qu'à garantir l'équité et la justice sociale.

2. Compétences entrepreneuriales

Les compétences entrepreneuriales désignent la capacité de réagir à des possibilités et à des idées et de les transformer en valeurs pour d'autres. Elles ont pour fondement la créativité, l'esprit critique et la résolution de problèmes, la prise d'initiative et la persévérance, ainsi que la capacité de travailler en équipe afin de planifier et de gérer des projets présentant une valeur culturelle, sociale ou commerciale.

Connaissances, aptitudes et attitudes essentielles correspondant à ces compétences

Les compétences entrepreneuriales exigent de savoir qu'il existe différents contextes et possibilités permettant de transformer les idées en actions sous la forme d'activités personnelles, sociales et professionnelles, et de comprendre comment ils se présentent. Les citoyens doivent connaître et comprendre les méthodes de planification et de gestion de projets, qui englobent à la fois les processus et les ressources. Ils doivent avoir une compréhension de l'économie, ainsi que des perspectives et des enjeux économiques et sociaux que rencontre un employeur, une organisation ou la société. Ils doivent également être au fait des principes éthiques et avoir conscience de leurs propres points forts et de leurs faiblesses.

Les compétences entrepreneuriales se fondent sur la créativité, qui inclut l'imagination, la réflexion stratégique et la résolution de problèmes, ainsi que sur la réflexion critique et constructive dans le cadre de processus de création et d'innovations en constante évolution. Elles comprennent l'aptitude à travailler isolément ou en équipe, à mobiliser des ressources (personnes et objets) et à soutenir l'activité. Cela implique d'être apte à prendre des décisions financières relatives aux coûts et à la valeur. La faculté de communiquer efficacement et de négocier avec d'autres personnes est essentielle, ainsi que celle de faire face à l'incertitude, à l'ambiguïté et au risque dans le cadre d'une prise de décisions éclairées.

Une attitude entrepreneuriale se caractérise par un sens de l'initiative et de l'action, une attitude proactive, une vision prospective, le courage et la persévérance dans la réalisation des objectifs. Elle comprend le souhait de motiver les autres et de valoriser leurs idées, l'empathie et la préoccupation pour les personnes et pour le monde, ainsi que la prise de responsabilités, en appliquant des méthodes déontologiques tout au long du processus.

3. Compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles

Les compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles supposent de comprendre et de respecter la façon dont les idées et le sens sont exprimés et communiqués de manière créative dans des cultures différentes et à travers un éventail d'arts et d'autres formes de culture. Elles nécessitent de s'engager à comprendre, à développer et à exprimer ses propres idées et son sentiment d'appartenance ou son rôle dans la société de différentes manières et dans divers contextes.

Connaissances, aptitudes et attitudes essentielles correspondant à ces compétences

Ces compétences requièrent la connaissance des cultures et des expressions locales, nationales, européennes et mondiales, y compris leurs langues, patrimoine, traditions et produits culturels, ainsi qu'une compréhension de la manière dont ces expressions peuvent s'influencer mutuellement et influencer les idées de chacun. Elles supposent de comprendre les différents modes de communication des idées entre le créateur, le participant et le public dans les textes écrits, imprimés et numériques, dans le théâtre, le cinéma, la danse, les jeux, l'art et le design, dans la musique, les rituels et l'architecture, ainsi que dans des formes hybrides. Elles exigent une compréhension de notre propre identité en développement dans un monde caractérisé par la diversité culturelle, et de la manière dont les arts et d'autres formes de culture peuvent être un instrument pour interpréter et façonner le monde.

Parmi les aptitudes figurent la faculté d'exprimer et d'interpréter avec empathie des idées figuratives et abstraites, des expériences et des émotions, ainsi que la faculté de le faire au moyen d'un éventail d'arts et d'autres formes de culture. Les aptitudes comprennent aussi la faculté de trouver et de mettre à profit des possibilités présentant une valeur personnelle, sociale ou commerciale à travers les arts et d'autres formes de culture, ainsi que la faculté de participer à des processus créatifs, à la fois à titre individuel et collectif.

Il est important d'avoir une attitude ouverte par rapport à la diversité des expressions culturelles et de la respecter, ainsi qu'une approche éthique et responsable vis-à-vis de la propriété intellectuelle et culturelle. Une attitude positive suppose également une curiosité à l'égard du monde, une ouverture d'esprit permettant d'imaginer de nouvelles possibilités, et la volonté de participer à des expériences culturelles.

4. Soutenir le développement des compétences clés

Les compétences clés sont une combinaison dynamique des connaissances, aptitudes et attitudes qu'un apprenant doit développer tout au long de sa vie, en commençant dès son plus jeune âge. Une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de grande qualité offrent à chacun des possibilités de développer des compétences clés. Par

conséquent, des méthodes orientées vers les compétences peuvent être utilisées dans tous les contextes d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie.

Trois défis à relever ont été recensés pour soutenir l'éducation, la formation et l'apprentissage orientés vers les compétences dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie: l'utilisation d'une diversité de méthodes et de contextes d'apprentissage, le soutien des enseignants et d'autres membres du personnel éducatif et l'évaluation et la validation du développement des compétences. Afin de répondre à ces défis, un certain nombre de bonnes pratiques peuvent être reconnues.

a. Une diversité de méthodes et de contextes d'apprentissage

- (a) La formation interdisciplinaire, les partenariats entre différents niveaux et acteurs de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage, y compris ceux du marché du travail, de même que des notions telles que les approches englobant tous les acteurs de l'école, qui mettent l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage collaboratifs, la participation et la prise de décisions actives des apprenants, peuvent enrichir l'apprentissage. La coopération intersectorielle entre les établissements d'enseignement et de formation et les acteurs extérieurs du monde de l'entreprise, des arts, du sport et de la jeunesse, les établissements d'enseignement supérieur ou les instituts de recherche, peut contribuer de manière essentielle au développement efficace des compétences.
- (b) L'acquisition de compétences de base et le développement de compétences plus étendues peuvent être encouragés en complétant systématiquement l'apprentissage académique par un apprentissage social et émotionnel, les arts et le sport. Le renforcement des compétences personnelles, sociales et d'apprentissage dès le plus jeune âge peut servir de fondement au développement des compétences de base.
- (c) Les méthodologies d'apprentissage telles que l'apprentissage mixte ou fondé sur des recherches, des projets, les arts et les jeux peuvent accroître la motivation et la participation des apprenants. De la même manière, l'apprentissage expérimental, l'apprentissage par le travail et les méthodes scientifiques dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) peuvent favoriser le développement d'un éventail de compétences.
- (d) Les apprenants, le personnel éducatif et les prestataires de services d'apprentissage pourraient être encouragés à utiliser les technologies numériques pour améliorer l'apprentissage et favoriser le développement des compétences numériques, par exemple grâce à la participation à des initiatives de l'Union telles que la «Semaine européenne du code»¹. L'utilisation d'outils d'autoévaluation, tels que SELFIE², pourrait améliorer les

¹ La Semaine du code: <http://codeweek.eu/>

² Outil d'autoévaluation sur la capacité numérique (SELFIE), <https://ec.europa.eu/jrc/en/digcomporg/selfie-tool>, ou HEInnovate, <https://heinnovate.eu/>

compétences numériques des prestataires de services d'éducation, de formation et d'apprentissage.

- (e) Des possibilités spécifiques permettant de vivre des expériences entrepreneuriales, telles que les mini-entreprises, les stages dans des entreprises ou les visites d'entrepreneurs dans les établissements d'éducation et de formation, pourraient se révéler particulièrement bénéfiques pour les jeunes, mais aussi pour les adultes et les enseignants. Les jeunes pourraient avoir la possibilité de vivre au moins une expérience de l'entrepreneuriat au cours de l'enseignement primaire ou secondaire. Des partenariats et des plates-formes associant établissements scolaires et entreprises au niveau local, notamment dans les zones rurales, peuvent jouer un rôle primordial dans la diffusion de l'éducation à l'entrepreneuriat. Une formation et un soutien adéquats des enseignants et des chefs d'établissement pourraient être essentiels pour réaliser des progrès durables et créer des capacités d'encadrement.
- (f) Les compétences linguistiques peuvent être développées grâce à une coopération étroite dans des contextes d'éducation, de formation et d'apprentissage à l'étranger, à la mobilité du personnel enseignant et des apprenants ou à l'utilisation d'eTwinning, d'EPALE ou de portails en ligne analogues.
- (g) Les jeunes et les adultes défavorisés en raison de leur origine socio-économique ou parce qu'ils sont issus de l'immigration, ou ayant des besoins éducatifs spécifiques, pourraient recevoir un soutien adéquat dans des cadres inclusifs afin de réaliser leur potentiel d'apprentissage. Ce soutien pourrait prendre la forme d'un soutien linguistique, académique ou psychologique, d'une guidance par des pairs, d'activités extrascolaires, d'une orientation professionnelle ou d'une aide matérielle.
- (h) La collaboration entre les contextes d'éducation, de formation et d'apprentissage à tous les niveaux peut jouer un rôle primordial pour améliorer la continuité du développement des compétences de l'apprenant tout au long de la vie et pour élaborer des méthodes d'apprentissage innovantes.
- (i) La coopération entre les partenaires de l'éducation et de la formation, les partenaires non enseignants dans les communautés locales et les employeurs, en association avec l'apprentissage formel et informel, favorise le développement des compétences et peut faciliter la transition de l'éducation au monde du travail.

b. Soutien du personnel éducatif

- (j) L'intégration de méthodes orientées vers les compétences dans l'éducation, la formation et l'apprentissage au niveau de la formation initiale et de la formation professionnelle continue peut aider les membres du personnel éducatif à faire évoluer l'enseignement et l'apprentissage dans leurs contextes et à acquérir les compétences nécessaires pour mettre en œuvre ces méthodes.

- (k) Les échanges de personnel et l'apprentissage par les pairs, qui permettent de gagner en souplesse et en autonomie dans l'organisation de l'apprentissage, les réseaux, la collaboration et les communautés de pratiques pourraient aider les membres du personnel éducatif à élaborer des méthodes orientées vers les compétences dans leurs contextes spécifiques.
- (l) Le personnel éducatif pourrait bénéficier d'une assistance pour élaborer des pratiques innovantes, participer à la recherche et utiliser les nouvelles technologies de manière adéquate pour les méthodes d'enseignement et d'apprentissage orientées vers les compétences.
- (m) Des orientations pourraient être fournies au personnel éducatif; l'accès à des centres d'expertise, à des instruments et à du matériel appropriés peut améliorer les méthodes et pratiques d'enseignement et d'apprentissage

c. Évaluation et validation du développement des compétences

- (n) Les descriptions des compétences clés pourraient se traduire par des cadres de résultats d'apprentissage qui pourraient être complétés par des outils appropriés pour l'évaluation diagnostique, formative et sommative et la validation des niveaux appropriés³.
- (o) Les technologies numériques, en particulier, pourraient contribuer à mettre en évidence les multiples dimensions de la progression des apprenants, y compris l'apprentissage entrepreneurial.
- (p) Différentes méthodes d'évaluation des compétences clés dans des contextes d'apprentissage non formels et informels pourraient être élaborées, y compris des activités connexes d'employeurs, de conseillers d'orientation et de partenaires sociaux. Ces méthodes devraient être mises à la disposition de chacun, et en particulier des personnes peu qualifiées, afin de les aider à progresser dans leur apprentissage.
- (q) La validation des résultats d'apprentissage obtenus dans le contexte de l'apprentissage non formel et informel, y compris les différentes procédures de validation et l'utilisation d'instruments tels que l'Europass et le Youthpass, pourrait se développer et gagner en fiabilité, conformément à la recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel.

³ Par exemple, le cadre européen commun de référence pour les langues, le cadre des compétences numériques, le cadre des compétences entrepreneuriales ainsi que les descriptions des compétences dans le contexte du programme PISA fournissent du matériel permettant d'évaluer les compétences.